

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP 4<sup>e</sup>/89-07  
Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION AIDES 68 ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue à l'Association AIDES 68 une subvention d'un montant de 3 050 € pour ses actions de prévention,
- ❖ Approuve la convention, jointe au rapport, entre l'association AIDES 68 et le Département du Haut-Rhin relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre des actions de prévention contre le SIDA,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à la signer,
- ❖ Autorise le versement de la subvention de 3 050 € à l'Association AIDES 68.
- ❖ Cette somme sera prélevée sur G013, Chapitre 65, Fonction 42, Enveloppe 61483, Nature 6574

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH